

Le 19 avril 2018

Objet : emplacement de cabine de plage 2018

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver en pièce jointe **l'arrêté modifié des cabines**, réglementant les cabines de plage, ainsi que l'imprimé de demande d'autorisation 2018.

Les personnes ayant l'habitude de réserver le même emplacement chaque année, devront le faire **avant le 05 mai**. Les emplacements seront ensuite accordés en fonction des demandes.

Le prix de la location de l'emplacement devra être joint à votre demande, au moyen d'un chèque établi à l'ordre du Trésor public. Par délibération du Conseil Municipal, du 27 février 2018, le prix est de : **51 €**, tarif applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'autorisation est accordée, à titre précaire et révocable, ***pour une durée courant du 1^{er} Mai au 30 septembre***. Elle sera renouvelée chaque année sur demande expresse du propriétaire.

La cabine devra être, impérativement, **installée entre le 1^{er} mai et le 07 juillet, et retirée entre le 1^{er} et 30 septembre**. Aucune pose ou dépose ne sera tolérée entre le 08 juillet et le 1^{er} septembre.

La cabine doit être en bon état et entretenue. Elle doit être peinte en blanc et rénovée si nécessaire, en cas contraire la commune pourrait enlever ladite cabine et cela à vos frais. Elle doit également respecter les dimensions prévues dans le règlement ci-joint.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Maire,



Jean-Paul DUCOULOMBIER.